



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 186-2023

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement 186-2023 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas ~~1 113 000 \$~~ 1 087 881 \$*¹ pour des travaux de reconstruction de la fondation d'un tronçon municipal de la rue des Massonnais a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 20 novembre 2023

Adoption du règlement : 18 décembre 2023

Approbation du MAMH : 23 octobre 2024 *¹

***¹ Pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 087 881 \$ incluant, sous réserve de l'article 7, des coûts directs de 800 001 \$, des imprévus et des contingences de 80 000 \$, des honoraires professionnels de 80 000 \$, des frais de financement de 80 000 \$ et des taxes nettes de 47 880 \$.**

QUE le règlement # 186-2023 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 23 octobre 2024.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 octobre 2024 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 23 octobre 2024.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____